

Le PREFET de la VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu la loi du 23 Décembre 1970, modifiant et complétant la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le décret n° 71-858 du 19 Octobre 1971 pris pour l'application de ladite loi ;

Vu l'avis de la Commission Départementale des Objets Mobiliers en date du 22 Janvier 1975 ;

Sur la proposition du Secrétaire Général de la Vendée,

A R R E T E :

Article 1er. - Les objets mobiliers ci-après désignés sont inscrits sur l'Inventaire Supplémentaire à la liste des objets mobiliers classés :

AUBIGNY : Eglise.

- Maître-autel et fragments de retable, bois doré et polychrome XVIII^e siècle, hauteur 2,70 m, largeur 2,40 m. Propriétaire : commune.

- Deux évêques, fragments de retable, bois polychrome XVIII^e siècle, 2,75 m x 1 m. Propriétaire : commune.

AUBIGNY : Presbytère.

- Clochette, bronze, 1605, hauteur totale 0,25 m, diamètre bas : 0,15 m. Inscription sur le pourtour M GRATON F. 1605. Propriétaire : commune.

BREM-sur-MER : Eglise Saint-Nicolas.

- Fragment de statue de Saint-Nicolas (les trois enfants), pierre, XVII^e siècle, 0,53 m x 0,32 m. Propriétaire : commune.

DAMVIX : Eglise.

- Cloché, bronze, 1732. Propriétaire : commune.

La JONCHERE : Eglise.

- Grille et baldaquin des fonts baptismaux, fer forgé, début XIX^e siècle, hauteur 3 m, carré de 1,90 m de côté. Propriétaire : commune.

- Croix de procession, lames d'argent sur âme de bois, XVII^e siècle, 0,75 m x 0,35 m. Propriétaire : commune.

2

La MERLATIERE : Eglise.

- Maître-autel, Propriétaire : commune.

NOTRE-DAME de RIEZ : Eglise.

- Croix de procession, lames d'argent sur âme de bois, 1671, 0,40 m x 0,18 m. Propriétaire : commune.
- Boîte aux saintes-huiles, argent ciselé, 1783, longueur : 0,09 m, largeur : 0,04 m, hauteur : 0,06 m. Propriétaire : commune.

PEAULT : Eglise.

- Cloche, bronze, 1624, diamètre de la base, 0,625 m. Propriétaire : commune.
- Cloche, bronze, 1742, diamètre de la base : 0,545 m. Propriétaire : commune.

Le POIRE-sur-VIE : Eglise.

- Retable du maître-autel, marbre et pierre polychromée, 1774, hauteur : 8 m, largeur : 6 m. Propriétaire : commune.
- Croix de procession, lames d'argent sur âme de bois, XVII^e siècle, 0,78 m x 0,44 m. Propriétaire : commune.

La ROCHE-sur-YON : Eglise Saint-Louis.

- Ciboire pour le viatique, argent, 1801, hauteur : 0,10 m, diamètre 0,052 m. Propriétaire : commune.
 - Baldaquin.
 - Chaire.
 - 4 confessionnaux
 - 4 consoles.
- Propriétaire : commune.

ROSNAY : Eglise.

- Fragment de retable, pierre polychromée, XVIII^e siècle, 2,80 m x 1,90 m. Propriétaire : commune.

Les SABLES d'OLONNE : Eglise Saint-Nicolas de la Chaume.

- Autel, gradin et tabernacle, bois peint et doré, XVIII^e siècle, hauteur : 3,10 m, largeur : 2 m. Propriétaire : commune.

St BENOIST-sur-MER : Eglise.

- Retable du maître-autel, pierre polychromée et 2 statues bois, XVII^e siècle. Propriétaire : commune.

Article 2. - Le Secrétaire Général de la Vendée, les Sous-Préfets de Fontenay-le-Comte et des Sables d'Olonne et les Maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux propriétaires et aux affectataires également responsables de son exécution.

La Roche-sur-Yon, le 13 février 1975

Le PREFET,

Roger NININ

Pour ampliation :
Le DIRECTEUR,



J. BOTHOREL.